

Al-watwan

“Aime la vérité, mais pardonne à l’erreur” . Voltaire

26e année. N°1616 du jeudi 2 septembre 2010. Prix/Comores : 250 Fc ; Etranger : 1,5 Euro. Directeur de la publication : Petan Mognihazi

Après l’arrestation du général Salimou Amiri

“Le calme est revenu et le risque d’affrontement écarté”

“J’ai entrepris une tournée dans l’ensemble des différentes compagnies de l’armée, de gendarmerie et de police et on ne m’a rien signalé de particulier et il n’y a aucune raison de s’inquiéter. Les événements d’hier [mardi, Ndlr] ne peuvent bouleverser l’ordre normal des choses, étant donné que l’ex-chef d’état-major est un citoyen comme les autres devant la loi”.

Après le risque d’assaut militaire du début de soirée d’avant-hier contre l’école des forces armées et de gendarmerie (Enfag) entre quelques éléments favorables au général Salimou et le reste du corps militaire comorien, “le calme est revenu et l’ordre rétabli au sein des forces armées et de la gendarmerie”, selon le ministre de la Défense et de l’Intérieur, Ibrahim Mhoumadi Sidi. “J’ai entrepris une tournée dans l’ensemble des différentes compagnies de l’armée, de gendarmerie et de police et on ne m’a rien signalé de particulier et il n’y a aucune rai-

son de s’inquiéter. Les événements d’hier [mardi, Ndlr] ne peuvent bouleverser l’ordre normal des choses, étant donné que l’ex-chef d’état-major est un citoyen comme les autres devant la loi”.

Rappelons suite à la tentative de résistance du général et quelques éléments de l’And, à la suite de la décision du juge d’instruction de mettre en examen et de placer l’ancien chef d’état-major en résidence surveillée pour “complicité de meurtre” dans l’assassinat du lieutenant-colonel Combo Ayoub, le général et ses hommes s’étaient réfugiés à l’Enfag.

Au sein de l’armée, les hommes en treillis ont repris leurs activités ordinaires et quotidiennes et l’incident semble clos. “L’acte de rébellion”

manifesté de quelques éléments de l’And, qui ont voulu empêcher l’enquête de suivre son cours est considéré juste comme un “épiphénomène” sans suite. A ce propos, le ministre a “salué la vigilance manifestée par l’armée”.

En ce qui concerne les conditions de placement du général dans son logement administratif, le ministre de la défense a assuré que “sa sécurité était parfaitement assurée”.

Au niveau de son ancien titre de chef d’état-major, Ibrahim M. Sidi a ajouté que le général a des droits à son titre, mais que “pour le reste, il relève de la justice”. En tant que citoyen, le général Salimou est mis en examen, mais pas condamné car il bénéficie de la présomption d’innocence.

“A ce titre, j’ai le devoir de respecter ces droits ce que je me force de faire. Il est sécurisé et en résidence surveillée. Par souci humanitaire et par respect de droit humain, le gouvernement lui a fait une faveur en acceptant qu’il soit détenu dans son logement administratif”.



Mariata Moussa

Lancement du projet d’appui à la pérennisation de la paix par la promotion de l’emploi des jeunes et des femmes

Le Pnud a procédé, avant-hier mardi, au lancement officiel du projet dit “Appui à la pérennisation de la paix par la promotion de l’emploi des jeunes et des femmes” à l’hôtel Le Moroni. La cérémonie a vu la participation du gouvernement comorien, du Système des Nations unies (Snu), d’employeurs, de représentants de travailleurs, d’associations des femmes et de jeunes. Ce projet vise à soutenir la mise en place de structures de gestion et d’encadrement de l’emploi, à développer l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes et à faciliter leur accès au crédit en faveur de jeunes de 15 à 35 ans de toutes conditions sociales

et va prendre en charge mille jeunes dont 50% de femmes. La durée du projet est de deux ans (2010-2011) et le budget est de un million de dollars venant du Pbf, du gouvernement et des agences des Nations unies.

Dans ses propos, le coordonnateur résident du Snu aux Comores a déclaré que la stabilité politique retrouvée donne aux citoyens comoriens “de l’espoir et le droit de réclamer les dividendes de la paix dont ils ont été privés depuis de nombreuses années” et rappelé que “pour un pays engagé dans une transition post conflit, avec un coût humain très élevé, les défis à relever sont énormes”.

Opia M. Kumah estime que le gou-

vernement comorien a “prouvé sa détermination” de surmonter ces défis et récolter les fruits de la paix. Ainsi, le pays a validé un plan prioritaire pour la consolidation de la paix aux Comores en décembre 2008, qui a permis d’obtenir en mars 2009 une somme de 9 millions de dollars accordée par le secrétaire général des

Nations unies au titre du fonds pour la consolidation de la paix.

“L’ère post-conflit ouvre des meilleures perspectives de développement pour l’Union des Comores, mais on ne doit pas perdre de vue qu’au cours de cette même période, les attentes justifiées de la population comorienne, composée en grande

partie des jeunes et des femmes, vont de plus en plus s’exprimer”. C’est pourquoi “l’un des défis auxquels le gouvernement doit faire face est l’adoption des stratégies qui permettront à l’économie d’absorber les jeunes qui arrivent sur le marché du travail”, a-t-il conclu.

ASA

Provisions aux familles de victimes du vol IY626

La justice comorienne ordonne Yemenia à verser entre 5 et 12 millions de francs par ayant droit

Dans sa décision rendue ce mardi 31 août, la présidente du tribunal de Moroni, Tasmine Tanaye, a ordonné à la compagnie Yemenia à verser des provisions se situant entre 5 et 12 millions de francs à chacun des cent soixante deux ayants droit des victimes du crash du vol IY626 qui l’avaient saisi de l’affaire.

La plainte a été déposée par le Collectif des familles des victimes à Moroni contre la Yemenia à cause, notamment, du retard au niveau du versement de ces indemnités provisoires. Ces provisions seront accordées, entre autres, aux fils, filles et

conjointes des victimes, mais aussi aux oncles et tantes maternelles de la victime ce qui n’était pas le cas avec la décision du tribunal d’Aix en Provence en France. Rendue le 30 avril dernier, cette dernière allouait des provisions à des membres des familles de victimes qui l’avaient saisi de demandes pour obtenir des acomptes sur leur préjudice moral, économique et les charges de la procédure. L’affaire a été jugée en référé et repoussée à deux reprises avant ce premier dénouement.

L’avocat du collectif s’est dit satisfait d’autant plus que cela fait déjà un an et demi qu’il attend une décision de

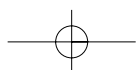
justice et même si, a nuancé Me Bahassani Ahmed, “nous sommes loin de la fin de cette affaire, parce que sur le plan pénal cela peut encore avancer”. L’avocat a tenu à préciser que la “décision du juge est assortie d’une exécution provisoire. Ce qui fait qu’elle s’exécutera tout de suite même si la partie yéménite devait faire appel”.

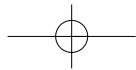
Le crash de l’airbus A310 de la compagnie Yemenia Airways, survenu dans la nuit du 30 juin dernier au large des côtes comoriennes, avait fait 152 victimes et une survivante.

Kamardine Soulé

VOTRE JOURNAL

Sauf cas exceptionnel, durant tout le mois de ramadan, la pagination de votre quotidien sera réduite à 4 pages. Dès la fin de cette période particulière, nos lecteurs retrouveront l’ensemble de leurs rubriques habituelles. La direction et le personnel se réjouissent de votre compréhension et souhaitent bon ramadan à ses lecteurs musulmans.





Mwali. Le président Sambi inaugure le réseau électrique de la région de Djandro

La population a accueilli en grande pompe le chef de l'État et sa suite, dont le vice président Ikililou, arrivés dans l'île le jour même pour inaugurer le réseau électrique de la région de Djandro. Certes les ménages doivent encore attendre quelques semaines avant de pouvoir se brancher sur le réseau de la Ma-mwe, mais dans la matinée il a été démontré que le courant électrique est bien présent à travers les câbles à haute tension et depuis quelques jours sur un transformateur à partir duquel une ampoule électrique est branchée. Cette journée est historique pour les

habitants car c'est, depuis l'indépendance que la région de Djandro attendait la réalisation de ce projet vital.

Le président, visiblement satisfait, a exhorté les habitants à chercher à tirer le maximum des avantages qu'offre l'électricité et qui "ne doivent pas se limiter à l'éclairage publique et domestique". Ensuite, il a tourné la manette qui a permis pour la première fois à deux ampoules de briller à Siry Ziroudani, l'une sur la place publique et l'autre dans la mosquée de vendredi.

A Wanani il a été déclaré que deux

queront à jamais le Djandro". Feu Djohar qui, en son temps, avait bitumé les routes de la région et bien entendu le président Sambi qui offre l'électricité.

En réponse, le président a promis d'acheminer incessamment des ordinateurs pour permettre aux jeunes de la région de s'initier.

Ensuite, le chef de l'Etat et sa suite vont se rendre directement à l'unité de fabrication des briques en terre stabilisée de Wemani où ils ont pu se rendre de l'état d'avancement du stage dispensé à une centaine de manœuvres sur les techniques de la fabrication des blocs hydroformes.



Comores Télécom fait un pas de géant à Mwali dans le Gsm

Mwali sera la première île de l'Union où Comores Télécom réussira le pari de faire un bouclage de son réseau Gsm. Le directeur opérationnel de l'opérateur public dans l'île, Djamaidine Miti, parle de "mission accomplie". Il a confié à Al-watwan qu'"après le téléphone fixe, Mohéli va être la première île à boucler la boucle pour ce qui est du Gsm. Des pylônes sont installés à Miremani, à Wallah, Ndrondroni, Miremani et dans le bas-Djandro et desserviront Hagnamwada, Hamavuna et Itsamia qui vont pouvoir goûter aux délices du cellulaire". Il reste ainsi convaincu que ces travaux, qui vont permettre à leur issue de couvrir la totalité de l'île en Gsm, seront achevés avant la fin du mois de septembre de cette année. Pour ce qui est de l'internet, le grand malade de la société dans l'île, le directeur opéra-

tionnel se veut confiant : "Des essais sur la fibre optique, menés au niveau de nos installations à Moroni a se sont avérés concluants. Des techniciens sont à Mwali depuis quelques jours pour cette même mission. En tout cas notre île prend le départ le même jour que les autres".

Selon lui l'avancée rapide des travaux est due à la petitesse de l'île et à la volonté des cadres et techniciens locaux qui, à chaque fois, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que les chantiers soient achevés avant les délais impartis.

Riziki



Opinion : Israël, un danger potentiel pour l'humanité

Depuis 1948, la conscience musulmane dans son ensemble est à la fois affligée par ce douloureux problème.

L'affaire palestinienne est un problème plus révélateur suscité par les irréductibles ennemis de l'islam pour affaiblir la puissance des musulmans, porter atteinte à leur honneur et au finish les humilier, la Palestine est la région-clé du monde Islamique. Elle a une très importante position géographique. Elle est au cœur de l'Islam et le problème palestinien devient par ricochet, un problème du monde musulman. Chaque musulman partage naturellement la souffrance du vaillant peuple musulman. La Palestine se trouve la première "Qibla" des musulmans. C'est le lieu d'ascension au ciel du prophète de l'Islam Mohammad. Pour mieux souligner l'importance

de ce mouvement de libération d'Al-Qods, l'Imam khomeyni (le guide de la révélation d'Iran) a désigné la "journée mondiale d'Al-Qods" comme l'une des meilleures journées du monde islamique. Le dernier vendredi du mois de Ramadan, qui est reconnu comme un des jours des nuits de "Qods" le destin. Ce jour, est le jour où grâce à un mois de jeûne, les musulmans fortifient leur âme et accèdent à un stade spirituel et moral. C'est-à-dire qu'ils ont passé le stade du grand combat (la mortification) et le complètent par le petit combat (guerre avec les ennemis de l'islam). En pensant et réfléchissant sur la libération de "Al-Qods", ils remplissent ainsi leur responsabilité islamique.

Hosseinie Salman

Coupon d'abonnement

du quotidien Al-Watwan
A retourner à Al-Watwan B.P. 984 - Moroni
Union des Comores
E mail alwatwan@comorestelecom.km

Nom :

Prenom :

Profession :

Adresse :

Comores

Annuel : 60 000 fc
Semestre : 30 000 fc
Trimestre : 15 000 fs

Mensuel : 7 500 fs

Les abonnements sont payables à l'avance

Libellez chèque au nom d'al-watwan
compte bancaire : bcc N°TR8009 Moroni

Mode de paiement à l'étranger uniquement par virement bancaire

Etranger

240 Euros
120 Euros
60 Euros

COMMUNIQUE

Nous vous informons que "l'Université de la Ville", de faculté des sciences et de Technologies est ouverte à MAVINGOUNI, ancien palais présidentiel à partir du 15 juillet 2010.

L'Université de la Ville contient les Facultés suivantes :

- Faculté de médecine humaine
- Faculté Dentaire
- Faculté de Pharmacie

- Faculté de l'ingénierie
- Faculté d'infirmierie
- Faculté de laboratoire
- Faculté de droit
- Faculté de science humaine

Nous appelons tous les Bacheliers Comoriens de venir s'inscrire massivement dans le local de l'Université sis à Mavingouni.

Pour votre inscription, joignez tous les

documents nécessaires et vous aurez la réponse avant 30 jours.

Pour plus d'informations contactez-nous aux numéros suivants :

Portable : 322 14 07

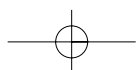
Fixe : 763 29 09

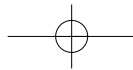
Email : cityuniversity_2010@yahoo.com

Nous vous remercions



Lisez Al-watwan Magazine les 1er de chaque mois et notre quotidien tous les jours





Lors de la conférence de presse sur sa tentative ratée de céder l'activité d'assistance à une entreprise privée étrangère aux dépens de Com'Air, le secrétaire général du ministère des Transports, Abdillah Mouigni, a soutenu que "l'entreprise nationale n'avait pas les moyens de faire face aux nouveaux défis sécuritaires du monde de l'aviation civile et de l'aéronautique".

Le ministère des Transports représenté par son secrétaire général, Abdillah Mouigni, a tenu une conférence de presse, avant-hier après-midi au siège de l'aviation civile à Moroni, pour expliquer les raisons principales qui l'ont poussé à renoncer à l'agrément pour Ibl, une société mauricienne pour l'assistance au sol des aéroports. Cette entreprise qui opère déjà dans l'aéroport de Wani à Ndzuwani, depuis un certain temps, voulait acquérir un autre agrément lui permettant d'opérer également à l'aéroport international de Moroni Hahaya. Mais la compagnie nationale, Com'Air Assistance s'y est opposé et accuse le ministère des Transports de vouloir, coûte que coûte, "liquider cette entreprise publique et, ainsi, d'envoyer des centaines des personnes au chômage".

Il y a quelques semaines, le secrétaire général du ministère des Transports, Abdillah Mouigni, avait signé ce permis en faveur d'Ibl.

Affaire Com'Air

"Il faut libéraliser l'assistance au sol dans les aéroports"

Après, semble-t-il, la réaction de Com'Air, son ministre, Hassani Assoumani, l'a annulé, en début de semaine, pour non respect des procédures. En effet, Selon le règlement, c'est au ministre de délivrer ce document.

Cependant, le ministère n'exclurait pas d'attribuer un autre agrément à Ibl suivant les procédures légales. Lors de la conférence de presse, Abdillah Mouigni a soutenu que le personnel de la société publique d'assistance s'oppose à l'arrivée d'une autre société "alors qu'elle n'as pas les moyens matériels, technologiques et financiers pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires du monde de l'aviation civile et de

l'aéronautique".

"Il faut ouvrir le pays aux investisseurs étrangers pour le bien de notre développement économique, pour cela la concurrence est obligatoire d'autant plus que face au développement du trafic, Com'Air ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer ses prestations".

Pour sa part, le directeur de l'Agence nationale de l'aviation civile, Abdou Said, a affirmé que l'entreprise publique "n'était pas en règle depuis l'adoption du nouveau code de l'aviation civile par l'assemblée nationale en 2008 et promulgué par le chef d'Etat".

Ahmed Hassani



Des communes pour aider à résoudre les conflits

Le directeur du Programme de coopération décentralisée (Pcd) aux Comores, Yves Chunleau, a insisté sur l'importance des communes dans le processus de développement. Selon lui, les villages ne suffisent plus et il est nécessaire de passer à l'étape des communes qui va contribuer à résoudre les conflits.

Le ministère de la Fonction publique, en partenariat avec le programme de Coopération décentralisée (Pcd), s'apprête à organiser les deuxièmes assises nationales sur la décentralisation le 16 septembre prochain au palais du peuple de

Hamramba. L'information a été communiquée au cours d'une rencontre avec la presse, mardi dernier à Moroni. L'objectif des prochaines discussions sera d'établir un bilan du processus de décentralisation et de définir les perspectives à l'horizon 2012. Selon le ministre de la

Fonction publique, Saendou Djazila, "ces assises vont permettre de faire l'évaluation des premières tenues en 2008, voir les idées retenues et lancer l'action de la décentralisation". Pour rendre effective la décentralisation, les lois cadres sur la décentralisation et la déconcentration, et leur décrets d'application seront présentés à l'assemblée nationale pour examen et adoption afin de réglementer la mise en place de la décentralisation, toujours selon le ministre.

Pour sa part, le directeur du Programme de coopération décentralisée (Pcd) aux Comores, Yves Chunleau, a insisté sur l'importance des communes dans le processus de développement. "Les villages ne suffisent plus et il est nécessaire de passer à une nouvelle étape, l'étape communale qui permettrait de résoudre les conflits". S'appuyant du dernier conflit foncier en date opposant les villages d'Itsandra Mdjini et Bandamadji ya Itsandra, le directeur du Pcd a voulu illustrer sa thèse sur l'importance pour les villageois de se constituer en com-

munes pour pouvoir faire face aux problèmes.

Selon Yves Chunleau, quatre tables rondes seront organisées lors des assises. Une qui planchera sur le bilan du processus de mise en place des communes, une autre sur le corpus législatif et réglementaire pour la décentralisation/déconcentration, la troisième intitulée "Genre et démocratie participative dans le processus de décentralisation" et, enfin, sur l'amélioration des ressources financières.

Les résultats attendus au terme de ces assises sont le fonctionnement dans les règles de la démocratie et de la bonne gouvernance des instances politiques décentralisées, la gestion des déchets solides par les agglomérations des communes. De même, qu'à la sortie de ses assises, les collectivités locales devraient être capables d'identifier leurs besoins et mener des projets de développement répondant aux besoins spécifiques de leur communautés.

ASA



Communiqué de la CCIA Ngazidja

Le mois de ramadan est le mois où les commerçants font plus de 60% de leur chiffre d'affaire annuel. Chaque année se pose le problème des marchands ambulants qui obstruent l'entrée des magasins et empêchent littéralement les clients d'y entrer. Sans compter l'envahissement des routes par des brochettes qui occasionnent des accidents et des embouteillages. En 2008, la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture (la CCIA Ngazidja) avons organisé le premier marché du ramadan en louant le stade de Moroni pour y installer le marché des ambulants et avons ensuite, en collaboration avec le gouvernement de l'île, inauguré le marché de Grimaldi pour apporter une solution au problème des ambulants. Conçu pour être géré par un conseil d'administration tripartite (gouvernement de l'île, CCIA et Mairie de Moroni), le marché est finalement administré par la Mairie. Deux ans plus tard le constat est amer.

L'indisponibilité d'espace au marché Grimaldi et l'obligation de trouver une solution palliative nous a donc poussé à réorganiser le « shindo sha ramadhani ».

Le premier volet était de désengorger tous les axes où se trouvent les marchands ambulants afin de faciliter la libre circulation dans la ville en les plaçant sur le tronçon se situant dans le boulevard Karthala (du rond point Aouladil Comores au collège de la coulée). Le stade Ajao n'étant pas disponible, la commission opta pour l'organiser dans cet axe où il n'y a pas trop de commerces.

Le deuxième volet était d'aménager les grandes artères économiques de la capitale, dans un concept marketing d'attraction de la clientèle vers ces quartiers et donc vers ces magasins. Une formation d'achalandage a déjà été effectuée par la CCIA en faveur des commerçants afin d'améliorer leur chiffre d'affaires.

Le troisième volet était consacré à la promotion culturelle en partenariat avec les associations culturelles de quartier, par des spectacles, décors, éclairage, animation, de projection, concours de jeux de société et de lecture de coran...

Le projet fut étudié et mené avec la collaboration et sous la tutelle du Ministère de l'économie du gouvernement de l'Union des Comores, la préfecture du centre, la gendarme-

rie et la police nationale. Le projet fut présenté et validé en conseil des ministres le 17 Aout 2010. Etant un mois de forte consommation, le gouvernement et le ministère de l'économie ont vu là un moyen d'augmenter les recettes provenant de la Taxe sur la Consommation payée par les commerçants formels. Dans la foulée, un arrêté préfectoral N° 10/06/PC du 19 aout 2010, organisant légalement le marché a été publié ainsi qu'une réglementation préfectorale 10/05/PC.

■ Nous ne comprenons donc pas la décision du Ministère de la Santé de stopper le marché et nous condamnons fortement l'autorisation qui a été donné aux ambulants de retourner dans les rues. C'est une décision grave, démagogique, qui est contraire à la législation sur le commerce et donc hors la loi. C'est une décision qui a un impact négatif sur les commerçants formels mais aussi sur les recettes de l'Etat. Comment peut-on accepter qu'un commerçant légalement constitué payant ses taxes et impôts soit moins considéré par le gouvernement que celui qui ne paye aucun impôt et qui s'organise justement pour ne pas contribuer à l'effort national? Cette décision ne va-t-elle pas contraindre les formels à devenir informels si c'est là le seul moyen de bénéficier du soutien du gouvernement?

Dans tous les cas la CCIA Ngazidja ne baissera pas les bras et continuera son combat pour un environnement économique plus sain. Ayant pour mission d'organiser, de structurer et de réglementer le commerce, ces actions entrent donc entièrement dans ses devoirs et dans sa politique de lutte contre l'informel et surtout sont en conformité avec les requêtes de ses membres.

■ Article 243 du code du commerce : "tout commerce doit obligatoirement s'exercer en un lieu fixe et conçu à cet effet.

Nul ne peut exercer son commerce ou sa profession en dehors d'un magasin, d'une boutique, d'une salle, d'un kiosque, des places et marchés réservés à cet effet et identifiables. Ils sont désignés délimités par décision administrative. Le non respect des dispositions du présent article est assimilé à l'exercice illégal de la profession."

Le Président de la CCIA

COMORES AVIATION AUGMENTE SES VOLS SUR MORONI-DAR ES SALAM

VOLS CARGO DAR - MORONI :

MARDI ET VENDREDI

VOLS REGULIERS TOUS LES JOURS MORONI - DAR :

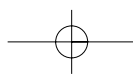
DU LUNDI AU SAMEDI

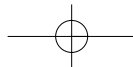
Excédent : USD 2/Kg DAR - MORONI

USD 3/kg DAR - ANJOUAN

Demandez vos reçus d'excédents de bagages

Pour plus d'informations adressez-vous à l'agence de Moroni Route de la corniche ou Tel: 773 34 00 MétaInfo@comoresaviation.com





PUBLICITE



SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire Général,

N°10 -331bis /UDC/SG/MS

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE, DES ARTS ET DE LA CULTURE

UNIVERSITE DES COMORES

Moroni, le 24 Août 2010

APPEL A CANDIDATURE (Rappel)

- En complément de l'appel à candidatures N°10-180/UDC/SG/MS du 24 mars 2010, l'Université des Comores lance, pour les besoins de ses composantes, le présent appel à candidatures qui demeure ouvert jusqu'à la rentrée

universitaire 2010/2011 comprise.

- Le présent appel à candidatures concerne le recrutement d'un certain nombre d'enseignants chercheurs.
- Pour la Faculté des Sciences et Techniques : 2 enseignants permanents10

Pour la Faculté des Sciences et Techniques : 2 enseignants permanents 10

Disciplines	Nombre de Postes	Profil du Poste	Référence du poste
Chimie	1	Doctorat ou HDR	01 FST10
Mathématiques	1	Doctorat ou HDR	02 FST10

Pour la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines: 3 enseignants permanents

Disciplines	Nombre de Postes	Profil du Poste	Référence du poste
Langue anglaise	1	Doctorat ou HDR	01 FLSH10
Lettres françaises	2	Doctorat ou HDR	02 FLSH10

Pour la Faculté de Droit et des Sciences Economiques : 3 enseignants permanents

Disciplines	Nombre de Postes	Profil du Poste	Référence du poste
Economie	1	Doctorat ou HDR	01 FDSE
Statistiques et probabilités	1	Doctorat ou HDR	02 FDSE10
Droit	1	Doctorat ou HDR	03 FDSE10

Pour l'Ecole de Médecine et de Santé Publique : 3 enseignants permanents

Disciplines	Nombre de Postes	Profil du Poste	Référence du poste
Médecine Générale	1	Doctorat ou HDR	01 EMSP10
Gynécologie	1	Doctorat ou HDR	02 EMSP10
Soins infirmiers	1	Infirmier d'Etat	03 EMSP10

Pour l'Institut Universitaire de Technologie : 2 enseignants permanents

Disciplines	Nombre de Postes	Profil du Poste	Référence du poste
Gestion de projet	1	Doctorat ou HDR	01 IUT10
Informatique	1	Doctorat ou HDR	02 IUT10

Pour la Faculté Imam Chafiou: 1 enseignant permanent

Disciplines	Nombre de Postes	Profil du Poste	Référence du poste
Langue arabe	1	Doctorat ou HDR	01 FIC10

Objectif : Renforcer les capacités d'enseignement et d'encadrement des composantes concernées. Placé sous l'autorité du chef de la composante, l'enseignant chercheur travaillera en étroite collaboration avec le/les chefs de département en charge notamment du/des domaines de sa spécialité.

Description des missions:

L'enseignant chercheur a pour missions prioritaires:

- Assurer un service d'enseignement sous forme de cours magis-

traux, de travaux pratiques, de travaux dirigés ;

- Diriger des activités de recherche liées à son service d'enseignement ou menées par sa composante de rattachement ;
- Elaborer des projets de recherche individuelle ;
- Encadrer des stages pratiques sur le plan pédagogique ;
- Assurer l'exécution des activités de recherche qui lui sont confiées au sein d'une équipe ou d'une unité de recherche;
- Réaliser des recherches à titre individuel.

Constitution du dossier et dépôts de candidatures : Les dossiers de

candidatures doivent inclure : une lettre de motivation comportant les adresses du candidat, le numéro de référence du poste postulé, le curriculum vitae, les copies certifiées des diplômes, un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, un casier judiciaire de moins de trois mois et deux photos d'identité récentes. Les dossiers de candidatures doivent être déposés, sous pli fermé, au secrétariat de la Présidence de l'Université des Comores, au plus tard le samedi 25 septembre 2010 à 12h00.

Othmane Abdou

Clamer que le chemin est long ne le raccourcit pas ; le raccourcir, c'est faire un pas en avant. Udombowandziaya ke yishashiha yowushashiha hawurenga wusoni

Université des Comores, rue de la Corniche BP 2585 Moroni - Tél : + 269 73 42 27, 73 90 23 Fax: + 269 76 24 01 - e-mail : univ_com@comorestelecom.km

AVERTISSEMENT DANS LES COMORES

LE PRESENT DOCUMENT INFORME que ABBOTT LABORATORIES, une entreprise de l'Illinois située 100 Abbott Park Road, Illinois 60064- 3537, Etats-Unis d'Amérique, est propriétaire de la marque de commerce suivant

ALUVIA

Qui est utilisée pour ou en rapport avec :

Préparations pharmaceutiques, à savoir un antiviral de la catégorie internationale 05

Le PRESENT DOCUMENT INFORME EGALEMENT QUE :

Le propriétaire mentionné ci-dessus revendique tous les droits quant à la marque de commerce ci-dessus, et engagera des poursuites contre toute personne, société ou entreprise qui contrefait, imite, viole ou enfreint de toute autre manière les dits droits du propriétaire dans les Comores

CAUTIONARY NOTICE IN COMOROS

NOTICE is hereby given that ABBOTT LABORATORIES, an Illinois corporation of 100 Abbott park Road, Illinois 60064-3537, United States of America, is the owner of the following trade mark:

ALUVIA

Which is used upon or in connection With:

Pharmaceutical preparations, namely an antiviral in International class 05.

Notice is also hereby given that:

The above owner claims all rights in respect of the above trade mark and label and will take all legal proceedings against any person, firm or corporation counterfeiting, imitating, violating or otherwise infringing the said rights of the owner in the Comoros

